

CONCOURS D'ACCES A LA PROFESSION DE GREFFIER DE TRIBUNAL DE COMMERCE

Epreuve écrite d'admissibilité du 17 septembre 2020

CAS PRATIQUES

Droit commercial

Durée : 2 heures

Cas n° 1 :

Dans le cadre de son activité d'aide aux sans-abris et de portage de repas, M. LINCOLN envisage de créer une association « Les amis d'Abraham ».

- a. Doit-il procéder à l'immatriculation au RCS de cette entité ? Justifiez votre réponse.
- b. Dans la négative, à votre avis, y aurait-il des avantages à instaurer une telle obligation ?

Cas n° 2 :

La SA TRUMAN dont l'activité est la vente de produits cosmétiques s'est dotée de la mission de reconnecter les gens avec la nature. A cet effet, la société s'est engagée d'une part, à promouvoir le lien entre ses communautés et la nature et d'autre part, à agir en faveur de la biodiversité sur ses territoires.

- a. Alliant ainsi l'intérêt commun des associés et la poursuite d'un objectif d'intérêt général, quelle(s) déclaration(s) la société doit-elle effectuer, à ce titre, lors de sa demande d'immatriculation pour faire publiquement état de cet engagement ?
- b. Quelle(s) condition(s) la société TRUMAN doit-elle remplir pour faire état de sa qualité ?
- c. Quelle(s) vérification(s) doit opérer le greffier ?

Cas n° 3 :

Monsieur WILSON travaille régulièrement dans la SARL SDN dont la gérante et l'associée majoritaire est son épouse. Madame WILSON se demande si, le concernant, elle doit procéder à une déclaration au RCS.

Quelle réponse pouvez-vous lui apporter ? Justifiez votre réponse et définissez, le cas échéant, le(s) statut(s) que vous seriez amené à lui conseiller.

Cas n° 4 :

Depuis plusieurs mois, Madame KENNEDY tient d'un « blog » dans le domaine de la mode. Devant le succès grandissant de son audience, elle est contactée par plusieurs marques pour assurer la diffusion de publicités génératrices de revenus.

Cette nouvelle activité confère-t-elle à l'intéressée la qualité de commerçante, assujettie à ce titre à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ?

Cas n° 5 :

Aux fins d'inscription de son privilège de nantissement, la banque DELANO dépose, le 21 juillet 2020, au greffe du siège de la société CARTER :

- deux bordereaux de nantissement dûment complétés,
- l'original de l'acte sous seing privé constitutif du nantissement daté du 1^{er} juin 2020.
- et le règlement afférent à la formalité.

Le greffier peut-il inscrire ce privilège ? Justifiez votre réponse.

Cas n° 6 :

Maître HOOVER, conseil habituel de la société FORD, adresse au greffier du tribunal de commerce l'acte de cession du fonds de commerce de sa cliente à la société JEFFERSON aux fins de voir inscrire la clause de réserve de propriété y figurant.

- a. Quel est, à votre avis, l'intérêt pour le requérant de solliciter la publication de cet acte ? Justifiez votre réponse.
- b. Le greffier peut-il, en l'état, accéder à la demande de l'avocat ?

Cas n° 7 :

L'associé de la SASU « CLINTON » vous informe de sa volonté de recourir à une transmission universelle de patrimoine et vous demande la procédure à suivre.

- a. Vous lui indiquerez les formalités à accomplir.
- b. Dans le cas d'espèce, un créancier a déposé au greffe une déclaration d'opposition à cette TUP. Quels sont les effets de cette déclaration ? Suspend-elle la transmission universelle du patrimoine, et si oui, jusqu'à quand ?

Cas n° 8 :

Le représentant de la société « OBAMA », qui emploie 200 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros, avec un total bilan de 21 millions d'euros, se présente au greffe pour déposer ses comptes en estimant pouvoir bénéficier d'un allègement de la publicité des comptes annuels.

- a. Cette société peut-elle prétendre à cet allègement ?
- b. Quels documents comptables la société doit-elle déposer ?
- c. Quelles sont les obligations du greffier ?
- d. Quels sont les documents communicables au public ?